

ÉPOUX OU PÈREPrénoms Frédéric Jean-MichelNom ⁽¹⁾ SIX(1^{re} partie)2^{de} partie

(II)

Né le 03 décembre 1873

à heures

à Lille (Nord)de ⁽²⁾ Jean-Pierre Gaston Cornel SIXet de ⁽²⁾ Ghislaine Michèle Marcelle Henriette SAPINExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le [3]L'officier de l'état civil
Sceau [3]**MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾**MARIAGE célébré à Jillecresnes (Val-de-Marne)le 24 août 2012les futurs époux ont déclaré ⁽⁵⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariageExtrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 92**ÉPOUSE OU MÈRE**Prénoms SandraNom ⁽¹⁾ ISINGA BONDULU(1^{re} partie)2^{de} partie

(II)

Née le 12 novembre 1987

à heures

à Kinshasa (Congo)de ⁽²⁾ KAMANGO ISINGAet de ⁽²⁾ Clémentine EVILA BONDULU

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le [3]

L'officier de l'état civil
Sceau [3]**MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾**

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication ci-dessous par : « suivant déclaration conjointe en date du.... ».

(2) Prénoms et nom du père et de la mère. (3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements ci-dessus l'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par maître..., notaire à... ».

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le
à

Délivré conforme aux registres le

l'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le
à

Délivré conforme aux registres le

l'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

1993 ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° ..
le 28 juillet 2013

à 15 heures 21
est né(e) (2) Timéo, Yvan
SIX

(1^{re} partie
2^{re} partie)

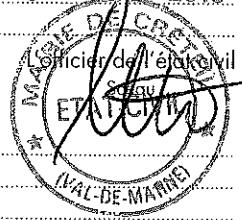
du sexe masculin, à Creil
Val de Marne

(3)

reconnu(e) (4)

29 JUIL 2013

Délivré conforme aux registres le



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [prénoms, nom] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.